Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le six mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Catherine LAMOUR a été désigné secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27.02.2026	09.03.2026	18	18	18

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE CAMPING RUDOLOC

Suite à l'approbation du CFU, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice au budget primitif de l'exercice suivant.
Il sera donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe du camping municipal de Rudoloc.

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement : 122 790.84 €.
La section d'investissement présente quant à elle un déficit de 4 290,00 €.
Aucun reste à réaliser ne subsiste en dépense d'investissement.
Un besoin en financement existe donc pour un montant de 4 290,00 €.
Afin d'y faire face, il convient de diminuer l'excédent de fonctionnement du même montant.
Il sera proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT	122 790.84 €
A) EXCÉDENT au 31/12/2025	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	4 290.00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	118 500.84 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_07-DE

B) **DÉFICIT au 31/12/20__**
Déficit à reporter

Le Maire
Christian COLLIOU

